


N° 2077 Dossiers Eau

GRILLE AAE

Le dossier devra être traité par toutes les unités avant le **25 août 2022**

Intitulé : CENTRALE SOLAIRE AMARENCO - PIA

- | | |
|--|--------------------------|
| 1 - Pour avis : Thomas METIVIER pour PEMA | <input type="checkbox"/> |
| puis ↓ | |
| 2 – Pour avis : Franck ANTOINE – Mission Expertise Hydraulique | <input type="checkbox"/> |
| puis ↓ | |
| 3 – Pour avis : Jordi BONNEFILLE - Unité GCST | <input type="checkbox"/> |
| puis ↓ | |
| 4 – Pour avis : Frédéric MACAREZ ou Johan SCHLOSSER- Unité Risques | <input type="checkbox"/> |
| puis ↓  | |
| 5– Pour avis : Celine DONES – Pour ASA | <input type="checkbox"/> |
| puis ↓ | |
| 6– Pour avis : Thomas LEDUC – Pour MCGS | <input type="checkbox"/> |
| puis ↓ | |
| 7 – Retour des avis Lydia Sabaté pour CR général SER | <input type="checkbox"/> |



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau et Risques
Mission Connaissance Gouvernance Stratégie
Dossier suivi par : Lydia Sabaté
Tél : 04.68.38.10.98
lydia.sabate@pyrenees-orientales.gouv.fr

Référence : base-2077-cr-
aee_centrale_photovolt_amarenco_pia.odt

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le 28 septembre 2022

Le chef de service

à

Madame Aleth Lapostolle - SEFSR

Dossier	Avis Autorité Environnementale
Demandeur	Société Amarenco
Objet du dossier	Centrale Solaire AMARENCO
Commune	Pia

PJ : 1 Grille d'analyse avec sa conclusion

Vous m'avez transmis le dossier en référence reçu dans le service eau et risques le 19 juillet 2022.

Après étude du dossier par les unités du service Eau et Risques, le projet est réalisable au regard de ce volet réglementaire.

Pour plus de détails, je vous invite à consulter la grille d'analyse jointe et les commentaires dans la conclusion.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**

Philippe Orignac

Service de l'Eau et des Risques
Mission Connaissance Gouvernance Stratégie
Dossier suivi par : Lydia Sabaté
Tél : 04.68.38.10.98

Grille d'identification des enjeux

Instruction pour avis « Autorité environnementale »

Sujet Centrale photovoltaïque au sol Amarenco - PIA

Dossier eau N° 2077

DELAI DE REPONSE

25 Août 2022

Fiche à remplir et à retourner avec votre réponse par courriel à Lydia Sabaté

Dans la liste déroulante, cliquer sur oui si répondu et noter la date de remplissage

PEMA	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="text" value="27 septembre 2022"/>
Prévention des Risques	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="text" value="20 septembre 2022"/>
Tutelle ASA	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="text" value="25 juillet 2022"/>
Mission RDI	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
UGCST	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
MCGS	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Répondre sur la grille pour la thématique vous concernant

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau - Généralités

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il dans un périmètre de SAGE approuvé ou en cours d'élaboration ?	<input type="text" value="OUI"/> Choisir un ou plusieurs SAGE <input type="text" value="Nappes Roussillon"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	dans UG Tet
Le projet est-il conforme au SAGE ?	<input type="text" value="OUI"/>	
Le projet relève-t-il de la nomenclature eau ?	<input type="text" value="NON"/>	<p>Le projet de centrale PV au sol n'est pas de nature à modifier les écoulements localement. LA centrale peut être considérée comme transparente hydrauliquement. Les pieuds des structures porteuses des tables de panneaux présentent une faible superficie et leur installation n'engendre pas d'obstacle à l'écoulement des crues.</p> <p>Le sens de ruissellement des eaux pluviales ne sera pas bouleversé puisque le modèle topographique du site sera conservé.</p> <p>A l'extrémité nord du site il existe creux topographique de 1m de profondeur qui fait office de bassin de rétention des eaux pluviales de la zone actuellement. Il est prévu de conserver ce bassin de rétention existant et de préserver le sens d'écoulement des eaux vers le nord du site.</p> <p>Sur les tables des panneaux, il existe entre panneaux un espacement de 2cm pour permettre de limiter le ruissellement et pour favoriser l'infiltration à même la parcelle et même sous les panneaux.</p>
Le projet concerne-t-il des cours d'eau classés "police de l'eau" au sens de l'instruction du gouvernement du 3 juin 2015 ou des points d'eau "ZNT" définis par AP du préfet des Pyrénées-orientales ?	<input type="text" value="NON"/>	

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau – Eaux superficielles

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
En l'absence de SAGE, le projet concerne-t-il un espace de bon fonctionnement de cours d'eau, cours d'eau classé, réservoir biologique ?	NON	
Le projet génère-t-il une augmentation du prélèvement dans les eaux superficielles ?	NON	
Ce prélèvement est-il compatible avec l'état de la ressource ? (<i>situation en zone de répartition des eaux, dispositions du PGRE, résultats de l'étude des volumes prélevables</i>)	OUI	

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau – Eaux superficielles

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet génère-t-il un rejet dans les eaux superficielles ?	NON	
Ce rejet est-il compatible avec l'état de la ressource ? (<i>objectifs SDAGE, zones sensibles, zones vulnérables</i>)	OUI	

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau – Eaux souterraines

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet génère-t-il une augmentation du prélèvement dans les eaux souterraines ?	NON	
Le prélèvement est-il compatible avec l'état de la ressource ? (situation en zone de répartition des eaux, dispositions du PGRE, résultats de l'étude des volumes prélevables)	OUI	

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau – Eaux souterraines

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet concerne-t-il un périmètre de captage d'eau potable (dans le périmètre ou en amont) ?	NON	
Est-il compatible avec cela ?	SANS OBJET	
Le projet est-il dans une zone de sauvegarde ?	NON	

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau – Zones humides

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il à proximité ou dans une zone humide inventoriée ?	NON	Le site s'inscrit dans un espace urbanisé dense

Thème d'enjeux : Gestion équilibrée de l'eau – ASA ET ASCO

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet concerne-t-il le périmètre d'une ASA/ ASCO ?	NON	D'après la base de données DDTM, il n'y a pas d'ASA sur les parcelles concernées par le projet.

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il concerné par un PPR inondation ?	oui	Le projet est situé en zone R au titre du PPR de la commune approuvé le 19 juin 2006
Le projet est-il compatible avec le PPR inondation ?	oui	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il concerné par un porter à connaissance de risque d'inondation ou risques littoraux ?	NON	
Le projet est-il compatible avec la connaissance du risque d'inondation ou des risques littoraux ? (déclinaison du Plan de Gestion des Risques d'Inondation)	OUI	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il concerné par un PPR mouvements de terrain ?	NON	
Le projet est-il compatible avec le PPR mouvements de terrain ?	SANS OBJET	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il concerné par un porter à connaissance de risque de mouvements de terrain ?	NON	
Le projet est-il compatible avec la connaissance de risque de mouvements de terrain ?	SANS OBJET	
Le projet est-il concerné par le risque de ruissellement pluvial ?	NON	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet génère-t-il du ruissellement pluvial ?	NON	
A ce titre, le projet est-il compatible avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation et le SAGE ?	OUI	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il concerné par le risque d'érosion côtière ?	NON	
Le projet est-il compatible avec la connaissance du risque d'érosion côtière ?	SANS OBJET	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques naturels

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
<p>Pour la partie Risques Naturels Le projet est-il concerné par un ouvrage de protection contre les inondations (date de classement : système d'endiguement, aménagement hydraulique...) ?</p>	<input type="text" value="NON"/>	
<p>Pour la partie RDI Le projet est-il concerné par un ouvrage de protection contre les inondations (date de classement : système d'endiguement, aménagement hydraulique...) ?</p>	<input type="text"/>	

Thème d'enjeux : Les Risques - Les risques technologiques

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet est-il concerné par un PPR technologique approuvé ou en cours d'élaboration ?	NON	
Le projet est-il compatible avec le PPRT ?	SANS OBJET	
Le projet est-il concerné par un porter à connaissance de risque technologique ?	NON	
Le projet est-il compatible avec la connaissance du risque technologique ?	SANS OBJET	

Thème d'enjeu : Transports et Déplacements – Le trafic routier

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
Le projet induit-il un trafic nouveau important ? (rotations de camions importantes) ?	<input type="checkbox"/>	
Est-il sur un axe sensible de circulation ?	<input type="checkbox"/>	
D'autres modes de transport sont-ils prévus, utilisés (voie ferrée, autre) ?	<input type="checkbox"/>	

Thème d'enjeu : Compatibilité autres documents – Les documents de planification

Identification des enjeux	Oui ou Non	Réponse et commentaires
SDAGE et SAGE (voir ci-dessus)	<input type="text"/>	
PPR et PGRI (voir ci-dessus)	NON	

Thème d'enjeu : Autres

A préciser :	<input type="text"/>	
--------------	----------------------	--

CONCLUSION A MENTIONNER POUR VOTRE PARTIE

choisir la conclusion ci-dessous puis cocher la case correspondante	Cocher la case	Conclusion à reporter sur l'avis SER avec précisions si besoin
Si l'opération est réglementairement faisable		
le projet est réalisable au regard de ce volet réglementaire	<input checked="" type="checkbox"/>	PR : Avis favorable pema : avis favorable
Si des observations sur la faisabilité sont à formuler		
La conformité réglementaire n'a pu être déterminée en raison du manque d'informations : le dossier doit être complété - indiquer précisément sur quel(s) points.	<input type="checkbox"/>	
En l'état, le projet n'est pas conforme réglementairement mais pourrait être autorisé après modification (préciser laquelle).	<input type="checkbox"/>	
La conformité réglementaire ne peut être assurée à ce stade et est soumise à appréciation ultérieure <i>préciser par exemple : demande de dérogation espèces protégées</i>	<input type="checkbox"/>	
Le projet n'est pas réalisable réglementairement, même s'il était modifié.	<input type="checkbox"/>	

Sujet : Dossier eau 2077 : centrale solaire photovoltaïque à Pia - Amarenco - Echéance : 25 Août 2022 dernier délai

De : DDTM 66/SER/MCGS (Mission Connaissance-Gouvernance-Stratégie) emis par SABATE Lydia - DDTM 66/SER/MCGS <lydia.sabate.-ddtm-mcgs@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Date : 25/07/2022 à 14:05

Pour : METIVIER Thomas - DDTM 66/SER/PEMA <thomas.metivier@pyrenees-orientales.gouv.fr>, SCHLOSSER Johann - DDTM 66/SER/PR <johann.schlosser@pyrenees-orientales.gouv.fr>, MACAREZ Frederic - DDTM 66/SER/PR <frederic.macarez@pyrenees-orientales.gouv.fr>, RISQUES DDTM <ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr>, DONES Céline - DDTM 66/SER/MCGS <celine.dones@pyrenees-orientales.gouv.fr>, BONNEFILLE Jordi (chef d'unité) - DDTM 66/SER/CVOCER <jordi.bonnefille@pyrenees-orientales.gouv.fr>, "ANTOINE Franck (Mission Expertise Hydraulique) - DDTM 66/SER" <franck.antoine@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Copie à : LEON Brice - DDTM 66/SER/PR <brice.leon@pyrenees-orientales.gouv.fr>, LEDUC Thomas - DDTM 66/SER/MCGS <thomas.leduc@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Bonjour

Vous trouverez **la grille remplissable correspondante à remplir POUR VOTRE PARTIE EN CHOISSANT LA CONCLUSION CORRESPONDANTE** sur le réseau dans


\\10.66.8.35\echanges
\\mois\0_MCGS_dossier_2077_centrale_photovol_amarenco_pia_echeance_25_aout_202

Nom du document : base-2077-grille-ae-centrale_photovol_amarenco_pia.odt

à compléter ou à rectifier puis à réenregistrer sur l'emplacement initial après vos rectifications.

Merci de laisser le document compléter sur cet emplacement jusqu'à la date d'échéance et m'informer quand cela est fait par courriel sur la boîte MCGS.

Les éléments du dossier pour instruire votre avis sont également sur le réseau dans le même dossier sous dossier instructeur.

Ce document est en mode formulaire il vous faut pour remplir les cases cliquer sur  dans libre office sur la barre d'outils formulaire.

Délai de réponse : avant le 25 Août 2022 DERNIER DELAI

Bien à vous

Ps : pour Thomas Leduc, à voir si nécessaire

Service eau et risques

Mission connaissance gouvernance stratégie - MCGS
(boîte partagée)

2, rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 Perpignan cedex
Tél : 04 68 38 10 94
www.pyrenees-orientales.gouv.fr



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

----- Message transféré -----

Sujet : centrale solaire à Pia - Amarenco

Date : Tue, 19 Jul 2022 14:29:51 +0200

De : LAPOSTOLLE Aleth - DDTM 66/SEFSR <aleth.lapostolle@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Organisation :DDTM 66/SEFSR

Pour :DDTM 66/SER/MCGS (Mission Connaissance-Gouvernance-Stratégie) <ddtm-mcgs@pyrenees-orientales.gouv.fr>, BADRIGNANS Georges - DDTM 66/SEFSR/NATURE <georges.badrignans@pyrenees-orientales.gouv.fr>, JOSSE Eric (Chef d'unité) - DDTM 66/SEFSR/EE <eric.josse@pyrenees-orientales.gouv.fr>, COUTEAU Dominique (chef d'unité) - DDTM 66/SEA/MFC <dominique.couteau@pyrenees-orientales.gouv.fr>, LUPESCU Muriel - DDTM 66/SA/CTAD/APR <muriel.lupescu@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Copie à :DINET Sylvie - DDTM 66/SA/ADSF <sylvie.dinet@pyrenees-orientales.gouv.fr>, ABDELLAOUI Djamila (Cheffe de Pôle) - DDTM 66/SA/CTAD/AD <djamila.abdellaoui@pyrenees-orientales.gouv.fr>, CHEVALIER Bruno (Chef unité) - DDTM 66/SEFSR/NATURE <bruno.chevalier@pyrenees-orientales.gouv.fr>, ORIGNAC Philippe (Chef de service adjoint) - DDTM 66/SER <philippe.orignac@pyrenees-orientales.gouv.fr>, SERVANT Ludovic - DDTM 66/SEA/MFC <ludovic.servant@pyrenees-orientales.gouv.fr>, FIGUEROLA Jean (Chef de Pôle) - DDTM 66/SA/CTAD/APR <jean.figueroa@pyrenees-orientales.gouv.fr>, QUEULIN Pauline (Cheffe d'unité CTAD) - DDTM 66/SA/CTAD <pauline.queulin@pyrenees-orientales.gouv.fr>

bonjour,

La société Amarenco a déposé un dossier de demande de permis de construire une centrale solaire à Pia (lieu-dit « Chemin des Vignes »). Le dossier comporte une étude d'impact (art R 122-2 30° C Env.).

En vue de l'établissement de la contribution à l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet, je vous demande de bien vouloir me faire part de vos remarques sur le projet et le dossier avant le 31/08/2022.

Lien vers le dossier :

\\SBL66-DONNEES02\espace-publication\20_Projets_Tranversaux\Etudes_Impact\PIA-SASU-AFD44

Une version papier du dossier est disponible dans mon bureau.

cordialement

--

Aleth LAPOSTOLLE
DDTM 66 / SEFSR
2, rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04.68.38.12.02 Fax : 04.68.38.12.09



CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE
D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



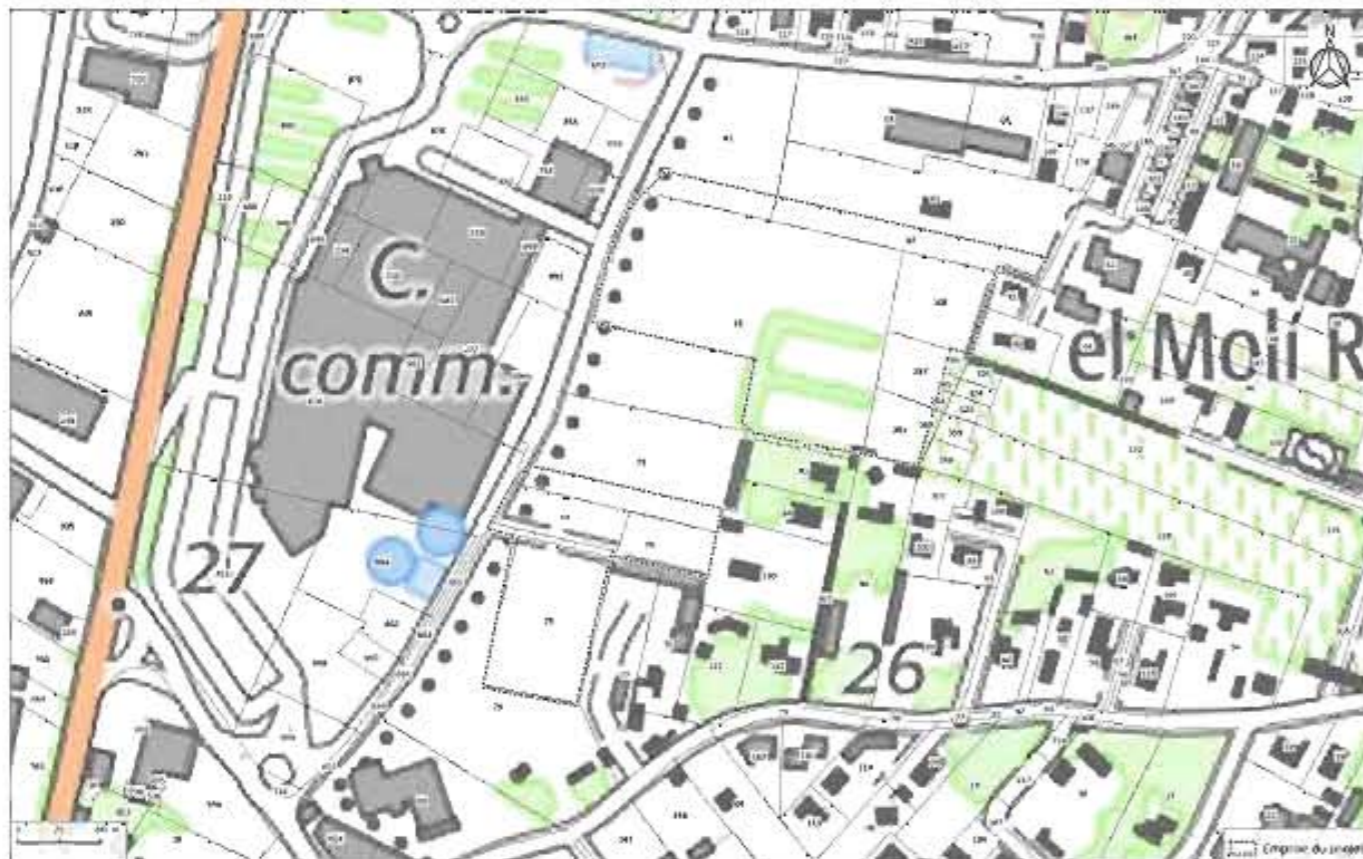
Lieu-dit « Chemin des vignes »
Commune de Pia (66)

Rn 21.209
Mai 2022

2.3 - SITUATION CADASTRALE

L'emprise foncière totale du projet est de 3,7 ha sur la commune de Pia, et la zone d'étude du projet concerne une surface d'environ 4,4 ha. Les principales caractéristiques foncières de la zone d'étude du projet sont synthétisées dans le tableau suivant :

Commune	Section	Lieu-dit	N°	Surface de la parcelle (m ²)	Surface concernée par le projet (m ²)
Pia	AX	-	1	6 377	1 000
		Chemin de l'étang long	2	2 569	2 569
		Chemin de las vinyes	72	22 616	17 350
		Chemin de las vinyes	73	7 692	1 480
		Chemin des vignes	74	1 867	1 867
		Chemin des vignes	75	1 949	1 949
		Chemin de las vinyes	78	5 341	5 341
		El Crest	108	2 830	2 830
		-	287	1 550	1 550
		-	291	1 488	1 488
TOTAL				37 424	

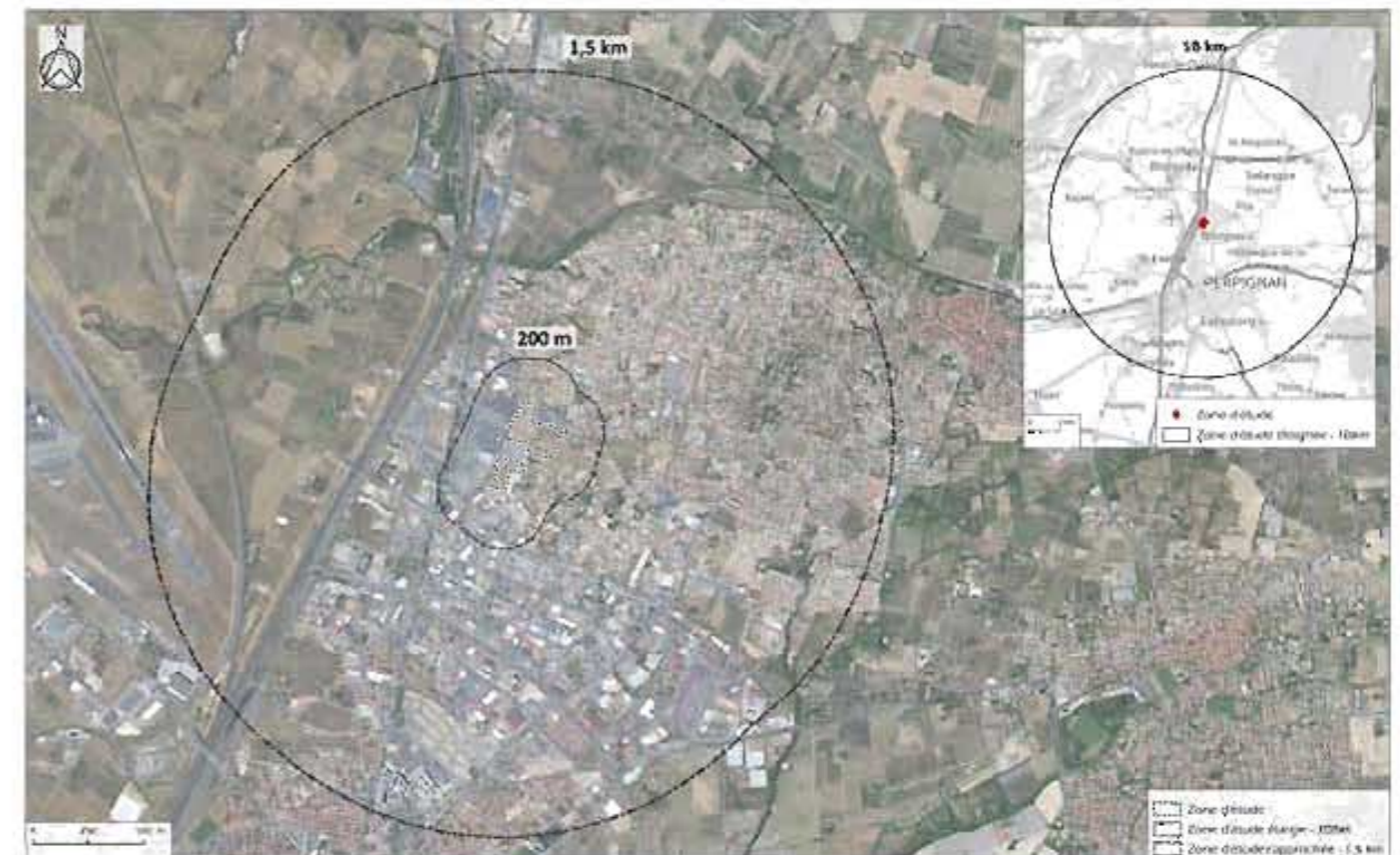


Localisation du projet sur fond cadastral

3 - LES ZONES D'ETUDES

La zone d'étude fait référence à l'étendue géographique potentiellement soumise aux incidences du projet. Plusieurs zones d'étude sont définies dans l'analyse de l'environnement afin de prendre au mieux en considération les composantes et les enjeux des milieux étudiés. Quatre zones d'étude sont définies pour l'analyse environnementale du site :

- **La zone d'étude (ZE)** au sens strict : les limites de cette zone d'étude correspondent au périmètre à étudier à l'intérieur duquel les aménagements pourront s'implanter. Il s'agit de la zone où la pression de prospection est la plus forte.
- **La zone d'étude élargie (ZEE)** : cette zone correspond à la zone d'influence potentielle maximale du projet. Les limites sont dessinées à partir d'une zone tampon de 200 m autour de l'aire d'étude et sont réajustées pour prendre en compte les éléments du paysage (crêtes, rivières, boisements, etc.). Dans la zone tampon, l'effort de prospection est variable, plus fort dans les zones pressenties comme susceptibles d'avoir un enjeu ;
- **La zone d'étude rapprochée ou d'influence** : elle sert à l'analyse des thématiques ne nécessitant pas une extension très large autour du périmètre strict du projet : étude du foncier, milieu physique, milieu naturel, milieu humain... Elle concerne un rayon d'1,5 km autour du périmètre du projet ;
- **La zone d'étude éloignée** : elle permet de prendre en considération l'environnement large dans lequel s'intègre le projet, notamment les unités écologiques, paysagères ou encore le contexte socio-économique... Elle s'étend dans un rayon de 10 km autour du projet.



Localisation des zones d'étude